

LE RÔLE DES PROVINCES

Mlle Pat Carney (Vancouver-Centre): Madame le Président, ma question supplémentaire s'adresse aussi au premier ministre. Je signale que les Canadiens ont hâte de savoir à qui leur argent servira et qui fera partie de la Commission. Celle-ci sera notamment chargée de formuler des recommandations au sujet des aspects économiques des relations fédérales-provinciales. Quelles mesures le gouvernement a-t-il prises pour garantir que les provinces pourront participer pleinement au travail de la Commission royale d'enquête?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Madame le Président, il s'agit d'une commission royale établie par le gouvernement fédéral, et nous n'avons pas songé à faire en sorte que les provinces participent pleinement au travail de la Commission, comme l'a dit le député. Les provinces établissent elles-mêmes des commissions royales d'enquête sans la pleine participation du gouvernement fédéral dans les secteurs qui relèvent d'elles, et c'est ainsi que cela doit être.

Je regrette que la fuite qui m'a forcé à confirmer l'existence de la Commission plus tôt que je ne l'avais projeté m'ait empêché de mettre les provinces au courant avant d'annoncer l'établissement de la Commission et le nom de ses membres, comme je voulais le faire.

* * *

LE MULTICULTURALISME

LA DÉCLARATION DU SOLLICITEUR GÉNÉRAL À PROPOS DU MANUEL DES ORGANISMES ETHNIQUES

L'hon. Perrin Beatty (Wellington-Dufferin-Simcoe): Madame le Président, le solliciteur général vient de rendre publique une déclaration qui contredit les remarques déjà faites à la Chambre par le ministre d'État (Multiculturalisme) et le ministre de l'Emploi et de l'Immigration.

En voici un extrait:

On a dit au solliciteur général que le manuel a servi de référence en matière de certificats de sécurité ainsi que pour des cas d'immigration et de citoyenneté, de même que pour informer les autres ministères gouvernementaux. Il a peut-être servi aussi pour d'autres rapports sur la sécurité dans lesquels les antécédents ou des renseignements récents étaient importants.

Le solliciteur général dirait-il à la Chambre si les personnes dont les causes ont été affectées par ce document en seront informées et quelle réparation elles pourront obtenir. Et comment peut-il assurer à la Chambre, comme il le dit dans sa déclaration, que les renseignements contenus dans le document n'ont pas été versés aux dossiers personnels?

L'hon. Bob Kaplan (solliciteur général): Madame le Président, comme je l'ai indiqué dans ma déclaration d'aujourd'hui, seuls les membres du service de sécurité ont pu librement consulter le manuel dans une pièce réservée exclusivement au service de sécurité. Je ne saurais donc dire combien de fois ni dans quels cas il a servi.

Questions orales

LES DESCRIPTIONS POLITIQUES DONNÉES DANS LE MANUEL

L'hon. Perrin Beatty (Wellington-Dufferin-Simcoe): Madame le Président, je doute fort que les paroles du ministre rassurent les gens auxquels le guide a pu nuire.

Je voudrais poser ma question supplémentaire au ministre d'État chargé du Multiculturalisme qui nous a déclaré lundi ceci:

Il s'agissait plutôt de décrire les activités politiques de divers mouvements dans leur pays d'origine et de déterminer s'ils étaient de droite ou de gauche, d'où ils venaient et quel en était l'objectif, le cas échéant.

Le gouvernement continue d'affirmer que le guide ne décrit pas les activités politiques de ces organismes. Comment le ministre peut-il affirmer cela quand on décrit les activités de l'association centrale des Canadiens Sudètes d'origine, de la façon suivante:

Ils ont conservé la même affiliation politique une fois immigrés au Canada, en s'affiliant tout d'abord à la CCF et aujourd'hui, au NPD. Toutes leurs activités sociales et leurs publications sont politiquement très engagées. Ils défendent les principes et les objectifs du mouvement syndical et du NPD.

Et le ministre voudrait que nous le croyions quand il prétend que ce guide a pour seul objectif de décrire les activités politiques de ces mouvements dans leur pays d'origine alors qu'en réalité, il décrit les activités politiques de ces associations ethniques au Canada?

L'hon. Jim Fleming (ministre d'État (Multiculturalisme)): Madame le Président, je tiens à signaler au député qu'il n'est fait allusion dans le guide qu'aux activités politiques au Canada d'un seul des 111 mouvements qui y sont mentionnés, comme le *Globe and Mail* en a été informé après que le député ait communiqué l'exemplaire du guide que lui ou quelqu'un d'autre avait conservé depuis l'époque du gouvernement Clark. Voilà, je crois, qui appuie mon argumentation. Le député vient maintenant nous dire qu'il est question des activités politiques au Canada de deux des 111 associations. Cela prouve indéniablement que le guide s'intéresse d'abord et avant tout aux associations. Il est rarement question d'individus, ce qui n'était pas le cas de la liste des membres du parti québécois qui elle, mettait essentiellement l'accent sur des individus, sur leur affiliation politique et dans certains cas, sur leurs tendances sexuelles. Il me semble qu'il y a une énorme différence entre ces deux documents.

Le député estime que c'est là une pratique répréhensible. Je ne suis pas d'accord avec lui sur ce point. Je ne vois pas en quoi il est répréhensible d'indiquer les objectifs d'un organisme qui sollicite une aide de l'État. Je crois néanmoins que chaque cas doit être examiné individuellement. C'est d'ailleurs ce que je fais depuis deux ans et demi. L'idée du guide remonte à 1960 au temps du gouvernement Diefenbaker, y compris la liste restreinte transmise aux services I de la GRC, faisant de cette liste un document confidentiel.